

Enjeux d'actualité et plan d'actions de l'ANPLF pour 2022

Débats de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2021

- 1- Quelles actions face à la **pression sur les autocontrôles** ?
- 2- Comment **répondre aux besoins** de nos membres et comment les **mobiliser** ?
- 3- Comment améliorer la **visibilité et l'efficacité** de l'ANPLF ?

1^{ère} partie du débat

Quelles actions face à la **pression sur les autocontrôles** ?

Avant de débattre, rappel du contexte ?

- > des plans d'autocontrôles de + en + lourds
- > des contraintes administratives qui augmentent



→ Quelques exemples dans les nouveaux textes déjà en vigueur

- Obligation de notifier tous les résultats défavorables (sur produits et surfaces), **y compris s'ils concernent des produits qui ne sont pas encore sur le marché**. [Loi Egalim – article 50]
- Obligation pour les producteurs fixant des DLC plus longues que celles souhaitées par l'administration (25-30% des producteurs seront concernés), de les **valider via des études de vieillissement en n=5**. [IT 29/12/2019 « durée de vie des aliments »]
- En cas d'alerte, obligation de publier l'information sur « **RappelConso** », en plus de la notification habituelle à l'administration, ...

→ Quelques exemples dans les projets de textes (encore en discussion)

- Obligation de faire des **analyses de surface Listeria** en routine. [IT sur les denrées prêtes à être consommées]
- Les producteurs débutants devront faire **30 autocontrôles (de routine) en n=5 avant de pouvoir passer à n=1** [IT sur les denrées prêtes à être consommées]
- En cas d'alerte sanitaire, obligation de transmettre à la DDPP des **informations formalisées et exploitables de traçabilité sous 24h**. [Guide de gestion des alertes de la DGCCRF]

- La **responsabilité du producteur est remise en cause**. Or :
 - C'est contraire à l'esprit de la réglementation européenne
 - Du fait d'être en contact avec les consommateurs, les producteurs fermiers se sentent directement responsables au quotidien...
- Le **budget qu'un producteur fermier peut consacrer aux analyses** est limité : il doit choisir l'efficacité et la représentativité
- **Les producteurs sont formés** au GBPH et **accompagnés techniquement** > ils savent quand ils doivent suspecter des problèmes et prendre des mesures spécifiques (par ex: intensifier ou adapter leur plan d'analyses).

La solution que nous proposons : le document « Comment bâtir son plan d'autocontrôles microbiologiques en atelier fermier »

- Réalisé par le réseau des techniciens ANPLF sur la base d'un document APFI.
- Il donne une **méthodologie pour construire des plans d'autocontrôle personnalisés** :
 - Pourquoi faire des autocontrôles ?
 - Qui définit le plan ?
 - Quels sont les germes concernés ?
 - Les analyses sur le lait matière première
 - Combien de produits doivent être analysés ?
 - Concrètement, comment bâtir son plan ?
 - Que faire en cas de résultats non conformes ?
 - Le lait cru de consommation
 - Critères et seuils par produit
 - Exemples de plans d'autocontrôles

Note d'info



- N°5 -
Octobre 2021

anplf.info@gmail.com

Comment bâtir son plan d'autocontrôle microbiologique en atelier fermier ?

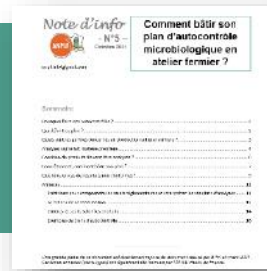
Sommaire

Pourquoi faire des autocontrôles ?	2
Qui définit ce plan ?	2
Quels sont les germes concernés en production laitière fermière ?	3
Analyses sur le lait matière première	4
Combien de produits doivent être analysés ?	6
Concrètement, comment bâtir son plan ?	7
Que faire en cas de résultats non conformes?	9
Annexes	11
Précisions pour comprendre les seuils réglementaires et interpréter les résultats d'analyses	11
Le lait cru de consommation	12
Critères et seuils selon les produits	14
Exemples de plans d'autocontrôle	16



Peut devenir un **document de référence** pour la filière, **s'il est validé et utilisé par tous les membres...**

Que contient le document ?



- **Pour commencer, des rappels généraux ...**

« *Les analyses servent à vérifier l'efficacité des pratiques et du PMS* »

« *C'est le producteur qui détermine son plan d'autocontrôles sur la base de son analyse des risques* »

« *Le budget est un facteur à prendre en compte* »

- **...Puis, des rappels sur les germes :**

« *Critères d'hygiène (Staph, E.coli) ≠ critères de sécurité (Listeria, Salmonelle)* »

« *STEC n'est pas un critère réglementaire* » : sa maîtrise passe par les bonnes pratiques à la production + vérification via des analyses E.coli sur lait et fromages

On y trouve aussi ...



- **Des rappels et des recommandations sur les analyses sur lait matière première:**

« Le producteur peut remplacer le critère « germes totaux » par un ou des critères d'hygiène »

« Nous conseillons E.coli (et si souhaité, aussi Staph) »

« La fréquence est au minimum trimestrielle »

IT flexibilité de
2018



Certaines DDPP demandent parfois des fréquences plus élevées ...

- **Des rappels et des recommandations sur la taille des échantillons :**

« N=1 en routine » ; « N=5 en cas de validation (nouvel atelier, nouveau produit...) »

« Le n=5 peut être atteint en « panachant » sur plusieurs produits d'une même famille et il peut être étalé dans le temps »

« Exemple : répartition sur l'année :

- Analyse 1 : 1 yaourt nature
- Analyse 2 : 1 yaourt nature sucré
- Analyse 3 : 1 yaourt aux fruits
- Analyse 4 : 1 yaourt aromatisé
- Analyse 5 : 1 yaourt à boire »



La répartition sur l'année est parfois contestée par l'administration...

Et aussi ...



- **Des rappels et des recommandations sur les fréquences d'analyses :**

Ex: « Les analyses des différents germes peuvent être réparties en fonction des différents produits et tout au long de l'année de production » = quand on a une gamme diversifiée de produits, il n'est pas nécessaire d'analyser tous les germes sur tous les types de produits à chaque passage.

Par exemple, si on fabrique des lactiques et des pâtes pressées, on analysera les Staph plutôt sur les pâtes pressées, et pas forcément sur les lactiques (protégées par l'acidité)...



Certaines DDPP demandent tous les germes sur tous les types de produits à chaque passage ...

- **Le document propose aussi des « exemples de plans » :**

pour 4 situations de routine :

Exemple 1 : lait de chèvre 100% transformé sur la ferme – Chiffre d'affaire < 100 000 €

Exemple 2 : lait de chèvre 100% transformé sur la ferme – gamme diversifiée – CA > 100 000 €

Exemple 3 : lait de vache mixte livraison / transformation – gamme produits frais – CA = 100 000 €

Exemple 4 : lait de vache mixte livraison / transformation – beurre + crème + fromages – CA = 80 000 €

Attention !
Ce sont des **exemples possibles**,
pas des modèles !

Et enfin ...



- **D'autres recommandations sur :**

- **Analyses de surfaces** : en complément ou en cas de problème (conformément à la note de flexibilité)
- **Validation des DLC** : sur la base des critères de sécurité (renvoi vers un autre document ANPLF)
- **Pour éviter les retraits/rappels** : programmer les analyses de critères de sécurité sur produits finis de façon à recevoir les résultats avant la sortie des produits
- **Attitude en cas de non-conformité** : renvoi vers le guide de gestion des alertes ANPLF (NB: Rappel Conso n'est, volontairement, pas cité)
- **Etc...**

Place au débat, aux questions, aux propositions d'actions !

- Ce document est-il adapté aux besoins des producteurs ?
- Comment l'utiliser ?
- Plus précisément, quelle stratégie mettre en place ?
 - Résistance sur le terrain et/ou demande de validation officielle par l'administration à l'échelle nationale ?
 - Concrètement, quel plan d'actions ?




2ème partie du débat

Comment **répondre aux besoins** de nos membres
et
comment les **mobiliser** ?

Quel est le problème ?

- **Le nombre des adhérents à l'ANPLF est en baisse...** avec pour conséquences : moins de moyens pour le fonctionnement de l'association ; moins de « force de frappe » sur le terrain ; ...



Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022*
Nb structures	13	19	17	19	20	21	21
Nb producteurs	719	993	1040	1066	1064	980	920

* estimations

- Pourquoi cette baisse ? Le CA de l'ANPLF émet 3 hypothèses (à discuter en AG) :

1/ Les producteurs membres ne sont peut-être pas assez informés des actions ANPLF

2/ Les structures ne se sentent peut-être pas assez en lien avec l'ANPLF

3/ Nos modalités de cotisations ne sont peut-être pas adaptées

A ce jour, la moitié des structures ANPLF cotisent pour la totalité de leurs membres

Les autres cotisent pour une partie seulement de leurs membres (parfois seulement 10%) > elles sont de plus en plus nombreuses dans ce cas

1/ Comment améliorer l'information des producteurs ?

Sachant que :

- Les producteurs n'ont pas le temps de lire trop d'informations à la fois, ou des informations trop détaillées...
- Les informations ANPLF ne sont pas systématiquement retransférées par les structures, car
 - difficulté à identifier quelles informations sont effectivement destinées aux producteurs,
 - quand tous les membres d'une structure ne sont pas cotisants ANPLF, il peut être compliqué pour l'animateur de passer du temps à trier dans les listes, etc...



→ *Propositions :*

- Plus d'informations courtes (« 1 mail = 1 sujet »)
- Des **indications claires sur les destinataires des mails** (tous producteurs ? Techniciens ? Administrateurs ?...)
- En particulier pour les structures ne cotisant pas pour tous leurs membres : les adresses mails des cotisants pourraient être données à l'ANPLF pour **que les infos leur soient envoyées directement**

2/ Comment créer plus de lien entre les structures ANPLF ?

→ Propositions :

- Les membres du Bureau ANPLF ou Yolande peuvent **intervenir dans les AG des structures** (actualités syndicales et réglementaires, échanges sur les problématiques terrain...)
- Une rencontre annuelle en présentiel des membres ANPLF – à l’occasion de l’AG
- Une rencontre annuelle en présentiel des techniciens (journée de formation)



3/ Nos modalités de cotisations ne sont peut-être pas adaptées...

Ce qui pose problème :

La baisse du nombre d'adhérents est notamment liée aux modalités de cotisation

Les structures cotisant pour tous leurs membres n'en retirent pas plus d'avantages que les autres (mêmes informations, même utilisation du Google Groupe pour les techniciens, même statut au sein du CA, ..)

Autre question : Notre règle vis-à-vis des adhésions individuelles ne nous prive-t-elle pas d'adhérents potentiels, éloignés de leur structure locale, mais intéressés par les informations du national ?

→ Proposition :

**Un travail sera mené au sein du CA pour aboutir à des modalités de cotisations plus justes
L'objectif est de mener la réflexion en 2022 et de partir sur de nouvelles modalités en 2023**



3ème partie du débat

Comment améliorer la **visibilité** et l'**efficacité** de l'ANPLF ?



→ Proposition pour améliorer notre **visibilité** :

Au niveau du grand public : continuer à faire vivre la campagne J'élève Je transforme Je vends

- JETV > Poursuite des témoignages de producteurs
- Réalisation régulière de flyers « paroles de producteurs fermiers »
- Proposition d'outils à la vente : notamment autocollants



- POUR INFO - Résultats d'une enquête interne faite en fév. 2021 :

- **71%** des producteurs ayant répondu (environ 115 réponses au total) **connaissent le logo**
- Parmi eux, la grande majorité l'apprécie et **souhaite qu'il soit davantage diffusé...**



→ Proposition pour améliorer notre **efficacité** :

S'élargir à un autre secteur fermier = la **transformation de viande et volaille à la ferme**

- **Pourquoi ce secteur ?**
 - Ils font face aux mêmes problèmes que nous : Flexibilité, reconnaissance...
 - Certains producteurs laitiers fermiers transforment aussi de la viande à la ferme ou vendent des œufs...
- Quels thèmes de travail ?
 - **Réglementation** : Le Paquet hygiène est commun. De plus en plus d'IT aussi .
 - **Formations de techniciens (GBPH, autocontrôles, étiquetage)**
 - **Recherche de financements publics** sur un projet technique ou économique ?
 - **Communication** grand public (extension de JETV)
- Quels partenaires ?
 - Associations de producteurs laitiers fermiers qui sont déjà multi-secteurs (ex: APFI)
 - Eleveurs isolés
 - CFPPA proposant des formations transformations fermières ; réseau Trame (tête de réseau pour l'appui méthodologique aux entreprises) ; structures de type Civam ; ... ?

Conclusions ...

Récapitulatif des décisions prises



Thèmes	Propositions	Validation ? O/N
Actions / autocontrôles	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'actions s'appuyant sur le document « comment construire son plan d'autocontrôles... » 	
<i>Infos des membres</i>	<ul style="list-style-type: none"> Plus d'infos courtes et des mails mentionnant les destinataires des infos 	
	<ul style="list-style-type: none"> Envois directs d'information de l'ANPLF vers les producteurs membres 	
<i>Mobilisation interne</i>	<ul style="list-style-type: none"> Participation du Bureau ANPLF aux AG des structures locales 	
	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres nationales annuelles en présentiel : l'AG + réunion techniciens 	
<i>Cotisations</i>	<ul style="list-style-type: none"> Travail de réflexion sur les modalités des cotisations à confier au CA pour 2022 	
<i>Visibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la campagne J'élève Je transforme Je vends 	
<i>Efficacité</i>	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture de l'ANPLF au secteur transformation fermière de viande et volaille 	